L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

SAMEDI 24 AOUT 1878.

Plateforme Démocratique.

1. Que le parti démocrate-conservateur de l'Etat de la Louisiane, réuni en convention, renouvelle tous les engagements contenus dans la plateforme du parti de juillet 1876 et particulièrement ce qui suit :

Nous engageons, par la présente, notre parti à l'accomplissement de toutes les obligations légales, émises par l'Etat de la Louisiane ; et nous nous engageons à fournir nos plus énergiques efforts dans la direction de la réforme et d'une administration économique du gouvernement et spécialement vers l'abolition des places inutiles ; la réduction des droits et salaires ministériels au point de n'en plus faire qu'une rémunération équitable et la réduction des taxes à la dernière limite possible avec les dépenses nécessaires du gouvernement ; le maintien de la foi publique et la restriction du patronage dangereux de l'Exécutif d'Etat.

2. Résolu que l'intérêt des classes industrielles produisant la richesse est un intérêt suprême pour le peuple des Etats-Unis. Ceux dont le travail et l'esprit d'entreprise produisent la richesse doivent être assurés d'en jouir.

Notre plus chaude sympathie est acquise aux classes laborieuses qui ont été mises hors d'emploi par la politique financière ruineuse et une législation injuste du parti républicain, et nous engageons le parti démocrate au renversement de cette politique et à la restauration de leurs droits.

3. Que Francis T. Nicholls, par la manière habile et grave avec laquelle il a traité les nombreuses questions délicates surgissant du succès du parti en 1876 et ayant eu pour résultat l'établissement du gouvernement du peuple en Louisiane, mérite la reconnaissance de tous les Louisianais ; que sa sagesse, sa justice et sa modération dans l'administration des grands intérêts de l'Etat sont d'accord avec les principes énoncés par lui en acceptant la nomination et lui ont valu le respect de tous comme gouverneur de tout le peuple de la Louisiane, et lui donnent droit à l'appui de tous ceux qui aiment un bon gouvernement.

4. Que nous nous rappelons avec reconnaissance les efforts héroïques et patriotiques du Gén. F. W. Ogden et des soldats-citoyens de la Louisiane sous lui dans l'établissement et le soutien du gouvernement du peuple dans cet Etat ;

5. Que le vote de la Louisiane aux élections de 1876 a été donné à Samuel J. Tilden pour la présidence et à Thomas A. Hendricks pour la vice-présidence par une majorité de plus de 8000 voix, et qu'il a été frauduleusement compté pour Rutherford B. Hayes et William A. Wheeler, sous le prétexte que le résultat avait été obtenu par l'intimidation et l'assassinat, et que le défaut du parti républicain de produire des témoins pour soutenir ces charges, quand il a été invité à le faire par le comité Potter, est une confession de son impuissance à soutenir ses allégations et de la fausseté des accusations elles-mêmes, et que le résultat de l'enquête du dit comité est une preuve affirmative que ces charges et ces allégations étaient dépourvues de fondement.

6. Que la récente admission de W. P. Kellogg comme sénateur de cet Etat a été un abus de parti pour un but éphémère de parti et une violation de la Constitution qui assure à chaque Etat deux sénateurs ; que longtemps avant l'admission de Kellogg il avait été établi d'une manière concluante que l'assemblée générale de Nicholls était la véritable et la seule Législature de la Louisiane ; que dans l'opinion de cette convention, le Sénat des Etats-Unis n'était pas compétent, par une reconnaissance posthume, à galvaniser une autre assemblée dont l'existence n'a pas laissé de traces dans les livres de Statuts de l'Etat et qui s'est dissoute sans avoir été reconnue nulle part et qu'en vue du caractère sans précédent de cette affaire, une révision est due par le Sénat à la justice.

7. Que nous regardons avec un sérieux mécontentement l'indifférence et l'opposition des membres du Congrès national à un système d'améliorations intérieures, pour restaurer la prospérité des Etats du Sud et du Sud-Ouest, et nous insistons auprès de nos sénateurs et représentants pour qu'ils réunissent leurs efforts afin d'obtenir l'assistance du gouvernement national en faveur du chemin du Pacifique et Texas, et en faveur d'un système de levées de nature à protéger les terres d'alluvion de la Vallée du Mississipi contre les inondations, et en faveur d'une navigation en rapport avec les besoins du commerce, ces mesures ayant un caractère national et en dehors du contrôle des gouvernements d'Etat.

8. Que nous endossons cordialement le mémoire de la chambre de commerce de la Nlle-Orléans au Congrès en faveur d'une ligne de steamers avec le Brésil, engageant nos représentants au Congrès à faire valoir pour la dite ligne le contrat de la malle par la Nlle-Orléans, avec la subvention qui a été demandée afin de faciliter l'ouverture de ce commerce d'une si grande importance pour l'Ouest et pour le Sud.

9. Résolu, que la démocratie de la Louisiane demande que le système de banque nationale soit aboli et que les billets des banques nationales soient retirés et qu'à leur place le gouvernement des Etats-Unis émette un montant égal en billets du Trésor communément appelés greenbacks, et demande en même temps le rappel sans condition des lois imposant une taxe sur la circulation des banques d'Etat.

10. Résolu que, Nous demandons aussi le rappel immédiat et sans condition de l'acte de reprise et nous sommes inaltérablement opposés à la politique ruineuse poursuivie par le parti républicain, par laquelle le volume de la circulation a été réduit de beaucoup au dessous des besoins commerciaux du pays, et par laquelle aussi les faillites, la baisse des affaires, la rareté du travail ont eu lieu et les gages du pauvre ont été réduits ; que c'est l'opinion de cette convention que tous les bons et obligations du gouvernement national doivent être payés en billets du Trésor des Etats-Unis, excepté quand il en a été disposé autrement dans la loi originale sous laquelle ils ont été émis ; nous demandons en outre le rappel de toutes les lois passées subséquemment à la loi originale créant la dette publique, par laquelle les obligations du contrat ont été rendues plus onéreuses.

11. Résolu que dans le jugement de cette convention la législature de cet Etat devrait dans sa prochaine session pourvoir à l'appel et à la réunion d'une convention le plus tôt possible, pour faire et établir une nouvelle constitution pour l'Etat de la Louisiane.

12. Résolu qu'en favorisant la convocation d'une convention constitutionnelle on ne se propose pas de remplacer les officiers actuellement en fonction dans le gouvernement d'Etat.

FOURNEAU
ROBERT E. LEE.

Ce fourneau de cuisine vient d'être mis sur le marché de la Nlle-Orléans. Il est fait en Géorgie, et on le présente au public en déclarant qu'il est l'égal des meilleurs fourneaux connus actuellement ici. L'Orléans est accompagné d'une garantie pleine et entière. Il se vend à VINGT POUR CENT DE MOINS que les prix des autres articles.

JAMES H. REYNOLDS,
Marchand d'articles de ménage et de fournitures de bateaux à vapeur,
Plombier, poseur de tuyaux de gaz et de machines à vapeur, [illegible]
96.........rue Decatur..........96
Entre les rues Union et Perdido.
1er mai—1 an NLLE-ORLÉANS, LNE.

BOIS! BOIS!
De toutes sortes.

Reçu constamment par les steamers de la ligne de Bonny Island, "J. F. Dusset" et "Gondolier," ainsi que par barges. En gros et en détail.

CHANTIERS DE BOIS DE BONNY ISLAND et CHANTIERS DE CHARBON, No 372 rue Julia, près de Pont Magnolia, au Nouveau Bassin ; aussi, au coin de la Promenade Carondelet et de la rue Morris, au Vieux Bassin. Bureau principal, rue de la Commune, No 136. S'adresser par la poste, Lock box 1090.

Livraison de bois dans toutes les parties de la ville.

Bois de chêne (le meilleur) par corde [illegible]
Bois de frêne, do [illegible]
Chêne et frêne mêlés do [illegible]

Escompte libéral fait aux marchands. [illegible] Tout le monde accommodé.

15 déc—[illegible]

EDMOND DUBOIS,
36, rue Decatur.

En assortiment de vins [illegible]

[illegible] VIN rouge, B^d Claret.
[illegible] VIN blanc, de St-Gervais.
[illegible] VINAIGRE Claret.
[illegible] VIN rouge B^d Claret.
[illegible] VIN blanc de St-Gervais.
[illegible] VIN rouge St-L. Cote [illegible]
A vendre par
EDMOND DUBOIS,
18 août—2f 36 rue Decatur.

Concours littéraire annuel en langue française de l'Athénée louisianais.

Le rapport suivant a été adopté par l'Athénée louisianais dans sa séance du mercredi 24 avril 1878, et constitue le programme du concours annuel so[us] [illegible] [illegible] à y participer les écrivains de langue française en Louisiane.

Concours de 1878.

Fidèle à sa mission, l'Athénée louisianais a résolu de contribuer, dans la mesure de ses forces, à répandre parmi nos jeunes gens le goût de l'étude, en faisant [illegible] en leur ménageant une occasion de se produire, en offrant, enfin, aux plus habiles un témoignage de sympathie.

1° Dans ce but, l'Athénée a décidé, dans sa séance du 10 avril, d'instituer un Concours littéraire annuel en langue française.

2° Toute personne, de l'un ou de l'autre sexe, résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

3° L'Athénée décernera deux prix : le premier consistera en une médaille en or, le second en une médaille en argent.

4° La proclamation des prix aura lieu dans le courant de décembre.

5° Les manuscrits devront être reçus par le secrétaire au plus tard, le 31 octobre ; ils devront être écrits d'une manière facilement lisible, sur papier écolier réglé avec une marge d'un quart de la largeur et seulement sur le recto des pages ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

6° Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affecté aux concours annuels.

7° La présentation des prix se fera publiquement, en séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire.

8° Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

9° Les enveloppes correspondant aux manuscrits vainqueurs seront ouvertes dans le cours de la séance, et les noms des lauréats seront proclamés.

10° Les autres enveloppes seront détruites, et les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

11° Le sujet choisi pour le prochain concours est le suivant, et devra être traité en prose :

DE LA PUISSANCE DE L'ÉDUCATION, ET DE LA NÉCESSITÉ DU TRAVAIL DANS TOUTES LES CONDITIONS DE LA VIE.

Les manuscrits et communications devront être adressés au secrétaire, P. O. Box 1294, Nouvelle-Orléans.

F. Tujague, O. Carrière,
Mercier, S. Martin, D. M. P.,
Félix Limet, Alfred Mercier,
Raoul Jumonville.

NOUVELLES TAXES POSTALES.

Le *Journal officiel* du 19 publie deux décrets, en date du 16 courant, rendant applicables à partir du 1er mai prochain les taxes postales établies par la loi du 6 avril courant, et les taxes télégraphiques établies par la loi du 21 mars dernier.

Un autre décret du même jour fixe ainsi les taxes à percevoir par l'administration des postes, pour l'affranchissement des lettres ordinaires expédiées de la France, de l'Algérie et des bureaux de postes français établis en Turquie, en Egypte, à Tunis et à Tanger, à destination des pays ci-dessous mentionnés :

1° A raison de 25 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes, par rapport à toute l'Europe et aux pays suivants : Russie d'Asie, Turquie d'Asie, Egypte y compris la Nubie et le Soudan, Madère et Açores, Maroc, Perse (voie de Russie ou de Turquie,) Colonies et établissements espagnols de la côte septentrionale d'Afrique, Tunis, Tripoli de Barbarie, enfin, en Chine, villes de Kalgan, Pékin, Tien-Tsin et Urga (voie de Russie) ;

2° A raison de 35 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes, par rapport aux pays suivants : Etats-Unis de l'Amérique du Nord ; Brésil ; République Argentine ; Japon ; Chine (voie de Marseille ou de Brindisi) ; Perse (voie du golfe Persique) ; colonies et établissements d'outre-mer français, danois, espagnols, néerlandais et portugais ; Inde britannique (comprenant l'Hindoustan, la Birmanie britannique, Aden et les établissements de poste indiens de Bagdad et de Bassorah (Turquie d'Asie) de Guadur (Béloutchistan), de Mandalay (Birmanie), de Mascate (Arabie) et de Zanzibar ; colonies ou établissements britanniques de Ceylan, du détroit de Malacca, de Labouan, de Hong-Kong, de Maurice et dépendances, des Bermudes, de la Guyane, de la Jamaïque et de la Trinité ; enfin, villes de l'Afghanistan, de l'Etat de Cachemire et du Thibet, avec lesquelles des correspondances peuvent être échangées par la voie de l'Inde britannique.

Les lettres non affranchies paieront le double.

Les taxes pour les lettres envoyées par les bureaux dont il s'agit en France, en Algérie, seront respectivement les mêmes que celles perçues en France pour lettres aux destinations dont l'énumération précède.

Le décret est également exécutoire à partir du 1er mai prochain.

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS
BUREAUX, 92 RUE ROYALE.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

AVIS MENSUEL.—AOUT 1878.

Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

Alis (Victor)	Labrosse
Anselin Vve (Clarisse)	Lesgueforsse (Jean)
Audibert	Lascale (Joseph)
Avet	Marseille (Pietro)
Bernard (M S)	Mocquet (Victor Etienne)
Besin (Mathieux)	Miquet (Joseph)
Borius (Victorine)	Mage (Melchior)
Beaus	Orliano
Bi[illegible] (Jean)	Petit-Clerc
Coëffé (Paul)	Pagnac
Cognes (Jacques)	Pellison (Charles)
Delhan	Quellier
Duplan (Alexandre)	Saunier (G)
Dufour	Serieame (Firmin)
Fournal	Schmelzer (Charles)
Faber (Camille)	Sajous (Marie)
Goux	Sergent (Victor)
Gustave	Signier (Louis)
Knepflin (Jeannette)	Thierry (Auguste)
Kévvrey Quesnel (Victor)	Vaillermet
Lannie (Louis)	Villeneuve (Henry)
Leronini (Urbain)	Vial (Félix)
Labarrère	

Le nommé Sombrès (Marie Louis), boucher au Marché Français, soldat de la classe de 1876, est invité à venir retirer sa feuille de route au Consulat.

Des registres sont tenus en Chancellerie pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès, et pour la réception des actes notariés de toute nature aux prix fixés par le tarif.

Le Gérant du Consulat,
30 juil. LEON BELLAGUET.

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le 18 Aout 1878.
OUVERT LE DIMANCHE DE 9 A 11 HEURES DU MATIN.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées.

Alvarez José	Jourgille J P
André Joseph	Laurian Mathieu
Allara Francesco	Lemaire Gustave
Basil Francesco	Mendre Gaetano
Brasson Eugène	Moreau José
Boyrone Carlo	Marcello Giuseppe
Broyer Philibert	Martello Gaetano
Caneros Pierre	Massaro Giuseppe
Cerso Giuseppe	Montagut Edgard
Conrat J	Morris Alexandre
Dahaus Jean Marie	Montanari Giuseppe
Donde Pierre	Pradel Mme
Dudan R	Paguet Eugène
Font José y Suars	Ponde Ella de Nicole
Gallo Bartolo	Pellegrino Angelo
Gragnon Martin	Pierre Tomaso
Gallina Antonino	Pusche Jean
Gatti Louis	Ruggero Salvatore
Gamin Louis	Rafael Ramon S
Garance Joseph	Ribout Jean
Gueno Giorgio B	Sterge Michele
Gutierrez José	Tupia J Marie pour M Lepelle
Helguera Pico	

A. S. BADGER,
Maître de Poste.

FABRIQUE DU SUD.
EXTRAITS CONCENTRÉS
—DE—
ATKINSON.
EXTRAITS - - - - - SAVEUR.
POUR LA CUISINE.

Vanille, Limon, Fraise, Orange, Amande, Pêche, Céleri, Gingembre, Framboise, Rose, Ananas, Muscade.

Pourquoi acheter, des villes du Nord, des articles de ce genre quand nous en avons de tout aussi bons à nos portes ?

Ces extraits sont des plus concentrés et ont le goût exquis, l'arôme délicieux du fruit dans toute sa fraîcheur. Il n'y a rien de meilleur et de plus économique pour la cuisine.

La supériorité de ces extraits consiste en leur concentration et leur parfaite pureté.

Fabriqués et garantis par

W. T. Cramer & Co.,
[illegible]

Au No 94 de la rue Tchoupitoulas, Nlle-Orléans, Lne.

A vendre, en gros, chez Bees, H. G. LEONA & Co., Nlle-Orléans, Lne.

[illegible]

L.S.L.
UNE AUTRE GRANDE OCCASION!

PAS D'ESCOMPTE !

Pas d'ajournement !

Tous les lots payés en plein !

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA
LOTERIE
DE L'ÉTAT
DE LA LOUISIANE
—FERA—
A la Nouvelle-Orléans, Lne.,
LE MARDI, 10 SEPT. 1878
LE GRAND TIRAGE MENSUEL
De la Loterie à $2.
CLASSE I.

GROS LOT :
$30,000.
1857 LOTS !
—LE TOUT S'ÉLEVANT A—
$110,400 !

Le tirage commencera positivement à dix heures du matin

AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,
DANS LA MATINÉE DU
MARDI, 10 SEPT. 1878.
—A LA—
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire !

100,000 Billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$30,000, soit	$30,000
1 Lot de	10,000	10,000
1 Lot de	5,000	5,000
2 Lots de	2,500	5,000
5 Lots de	1,000	5,000
20 Lots de	500	10,000
100 Lots de	100	10,000
200 Lots de	50	10,000
500 Lots de	20	10,000
1,000 Lots de	10	10,000

PRIX D'APPROXIMATION.

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf unités voisines du numéro gagnant le lot de $30,000, soit	2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf unités voisines du numéro gagnant le lot de $10,000, soit	1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf unités voisines du numéro gagnant le lot de $5,000, soit	900
1,857 Lots se montant à	$110,400

Billet entier, $2 ; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser au Lock Box 692
New Orleans Post Office.

Transmettez l'argent par des ordres sur la poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

Souvenez-vous qu'au Grand Tirage du

10 SEPT. 1878.
TOUS LES LOTS
—SONT—
PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans toutes les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et devront invariablement accompagner les demandes des [illegible].

M. A. DAUPHIN,
Président.
Nouvelle-Orléans, Lne.

Toute lettre aura réponse [illegible].

Université de l'Etat de la Louisiane
—ET—
Collége agricole et mécanique.
BATON-ROUGE, Louisiane.
ORGANISATION MILITAIRE.

La dix-neuvième session commencera le 5 octobre prochain et finira le 4 juillet 1879.

DÉPENSES.

Dépenses fixes, par mois—Pension, logement et frais domestiques, $11 ; blanchissage et raccommodage, $2 ; combustible et éclairage, 50 cts ; total 50 cts ; soins de médecin, $1 ; total $15. Ce pour les neuf mois de session, $135, ou payable mensuellement d'avance dans cette proportion. L'élève ne fait qu'une partie de la session.

Les dépenses éventuelles par session sont évaluées à $ 8 soit : uniforme, vêtements et casquettes, $50 ; livres et fournitures, $10 ; médicaments, $2 ; casses et accidents, $3 ; total, $65, payables $40 à l'entrée au collége et $25 le 1er janvier. La balance non dépensée est remboursée. Dépenses totales, fixes et casuelles, par session de neuf mois, $200.

Les élèves peuvent entrer au collége ou en sortir, à quelque moment que ce soit pendant la session. Ils n'auront à payer qu'à partir de la date de leur entrée et pour le temps qu'ils auront passé au collége.

Ils peuvent prendre pension à Bâton-Rouge au prix demandé par l'Université.

L'enseignement et l'usage de la Bibliothèque et du cabinet de physique sont gratuits.

Exercices militaires.—Ces exercices sont obligatoires. Les élèves peuvent être nourris et logés à l'Université ou dans la ville de Bâton Rouge. Ceux qui demeurent à l'Université sont, la nuit comme le jour, soumis à la discipline militaire. Les élèves qui prennent pension et logent à Bâton Rouge, ne sont soumis à la discipline militaire que quand ils sont à l'Université.

Instruction religieuse.—On reçoit à l'Université l'instruction catholique ou protestante. Le dimanche, les élèves devront suivre les exercices religieux dans les églises de Bâton Rouge que leurs parents auront désignées.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à D. F. BOYD Président.

18 juil—3m

BUREAU DE PRETS.
OTTO SCHWANER,
17.........RUE BARONNE.........17
ENTRE CANAL ET COMMUNE,
Près de la SALLE GRUNEWALD.
30 jan—1an

J. L. BALTZ,
Au No 81 de la rue de la Douane
NOUVELLE-ORLÉANS,
Propriétaire du
Pavillon du Chemin de Fer,
A l'extrémité du chemin de fer de la ville, au Rafraîchissements aux prix de la ville.
26 mai—3m

Bureaux de la compagnie d'assurance du Peuple de la Nlle-Orléans, Nlle-Orléans, 27 juillet 1878.—A l'assemblée annuelle des actionnaires de cette compagnie, tenue le 22 du courant, le bureau de direction suivant a été élu devant servir l'année courante :

JNO. WILSON.	M. MELLINGER.
E. PRAGST.	A. WALZ.
M. POPOVICH.	F. AUFMKOLK.
E. SALOY.	WM. FAGAN.
M. ABASCAL.	H. SCHROEDER.
D. HUGHES.	J. SAMBOLA.
A. D. FINLAY.	A. HABER.
THEO. L. BUGG.	S. M. MILLER.
F. JAUFFROID.	GEO. ELLIS.
F. SANCHO.	J. H. MENGE.
F. THORMAEHLEN.	M. MANN.
P. E. SARRAZIN.	A. XIQUES.
	N. SEIBEL.

A une assemblée du bureau de direction tenue le même jour, M. Ernest Pragst a été élu président, M. John Wilson, vice-président, et W. P. M. Schneidau, secrétaire.

28 juil—1f P. M. SCHNEIDAU.

Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 10 RUE CARONDELET.

SEPTIÈME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant :

Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1878—		
Sur risques de feu	$46,624 44	
Sur risques de rivières	6,776 07	
Sur risques de mer	6,975 24	$60,375 75
Moins—Primes non expirées	$15,845 67	
Moins—Primes non-courues	1,640 93	$17,486 60
Montant net des primes reçues		$42,888 95
Plus—Primes non-expirées de 1877		10,090 34
		$52,979 29

Pertes, etc., payées dans la même période :		
Sur risques de feu	$3,041 10	
Sur risques de rivière	1,136 87	
Sur risques de mer	5,569 35	
Réduction (rabais)	7,817 17	
Réassurance	2,814 19	
Taxes	2,177 36	
Loyer	1,300 00	
Impressions et annonces	289 00	
Bureau des assureurs	1,252 05	
Dépenses, etc., moins intérêts	2,651 92	$30,948 91
Bénéfice net		$22,030 38

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Primes en voie de recouvrement	$ 9,594 55
Actions de banques et autres actions	58,628 40
Propriétés foncières	18,127 60
Prêts garantis	9,316 01
Prêts sur hypothèque	11,743 91
Effets à recevoir	2,312 29
Meubles et installations de bureau	2,150 42
En caisse	18,596 81
Total de l'actif	$132,473 01

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ERNEST PRAGST, Président.
JNO. WILSON, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 13 juillet 1878.

JNO. BENDERNAGEL, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 11 juillet 1878.

Aujourd'hui, à une réunion du conseil de Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, de déclarer un Dividende de Dix pour cent sur le capital de la Compagnie, payable sur DEMANDE, et de payer un Dividende de Cinq pour cent, à TOUS les assurés sur leurs primes participantes au plus de 15 0/0 déjà reçus par eux, à partir du 5 août 1878.

P. M. SCHNEIDAU,
14 juillet—1m Secrétaire.

Université de la Virginie.

La session commence le PREMIER OCTOBRE et dure neuf mois. L'institution est organisée sur la base du système électif. l'étudiant ayant lui-même le choix de ses études, et pouvant suivre les cours du Département Académique, des Ecoles de Droit, de Médecine, du Génie Civil et d'Agriculture. Pour le catalogue, s'adresser au Secrétaire de la Faculté, P. O. University of Virginia.

JAMES F. HARRISON, M. D.,
Chairman de la Faculté.
26 juillet—6m—Mardi, J. D.

A. Bonnet. Wm Franz. H. Opitz
A. BONNET & CIE.,
65.........RUE ROYALE.........65

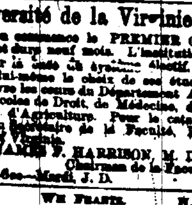

PRÉVIENNENT les dames et le public qu'ils sont en possession d'un assortiment de marchandises nouvelles et de bon goût choisies spécialement et avec soin par A. BONNET, dans les meilleures fabriques du monde. Nous sommes certains d'avoir un grand succès avec nos prix réduits.—Les prix des commandes et des réparations de tous genres ont été également réduits de 25 0/0.

MM. Franz, Opitz et Kreihs—sont les chefs d'ateliers et sont des ouvriers de premier ordre, bien connus de notre population louisianaise.

Ces messieurs profitent de cette occasion pour remercier leurs clients de leur bienveillant patronage.

1er sept—1 an—DMJ.

F. Gonthier,
MARCHAND—TAILLEUR
—ET—
Importateur de Draps français, de Cachemires, etc.,

Vient de transférer ses ateliers du No 15 de la rue St. Charles, au No 155 de la rue Commune, entre Carondelet et St. Charles, où il se fera un véritable plaisir de servir ses anciens et nombreux clients ainsi que le public en général. Il vient de recevoir un assortiment d'étoffes des plus variées et des plus variées, et profite de la circonstance pour annoncer que tous les vêtements qui seront confectionnés dans ses ateliers seront cédés à des prix d'une modicité défiant la concurrence. M. Gonthier, dont la réputation est bien établie ici, est un excellent professeur de coupe et donnera des leçons aux app. entis qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

29 nov—1 an

ATTENTION.
M. ANDRIEU - - - - 159 Poydras.
CHAUSSURES A VIS FAITES EN VILLE, A $2.50 la paire.
CHAUSSURES COUSUES, faites en ville, à $4 00.

Bottes et souliers en tous genres faits ici des meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus réduits que partout ailleurs en ville. Chaussures de toutes qualités pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants. Cinquante à cent ouvriers sont constamment employés dans les ateliers.

17 nov—1 an VSC

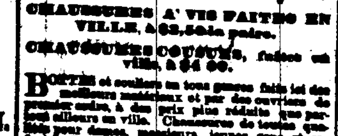

J. SAGET.
196.........Chartres.........196

Vient de recevoir un grand assortiment de fusils de différentes qualités, depuis $8 jusqu'à $125 la pièce. Ces armes sont garanties pour la portée, et au nombre de 800, comme assortiment pour marchands et armuriers. Toute personne qui veut donner des ordres, en indiquant les qualités et les proportions sera satisfaite sous tous les rapports. Réparations à très bon marché. Toujours les chemises de l'ancienne renommée.

[illegible]—1 m.

LAURENT LAGASSAGNE,
Marchand - Commissionnaire et Importateur de Vins et Liqueurs,
[illegible] RUE DECATUR [illegible]

Agent pour la vente des Vins d'une des premières maisons de Bordeaux et de la célèbre marque de Cognac P. Dupuy, Gabriel Gadrad & Cie, Cognac, et de l'incomparable Balsamique de Bordeaux.

14 juil77—1an

COAL! COAL!
HEBRARD & ROCA,
MARCHANDS de CHARBON
Pittsburg, Anthracite et Cannel,

COAL! Bureau No 1 Carondelet, près Canal. Dépôt, sur la Levée, au pied de la rue Marigny, 3e District.

Se rappellent à leurs amis et au public en général, et sollicitent bien respectueusement leurs ordres pour la saison prochaine, aux prix les plus réduits du marché, livrable à leur option.

7 juil—3m D M J

On se demande comment on peut prévenir une foule de maladies telles que les fièvres intermittentes, la dyspepsie, les maladies de poitrine : Phthisie, Rhumes, Bronchite, Angine, Granulations, Laryngite, Aphonie, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme, Maladies du Foie, de la Vessie et des Voies Urinaires, des Névralgies, pour le pansement des plaies.

L'on prévient et l'on guérit toutes ces maladies en faisant usage de

L'EUCALYPTUS BITTERS.

Depuis l'introduction en Europe de l'Eucalyptus par F. Ramel, et depuis que l'attention du monde scientifique a été appelée sur les avantages multiples que l'on pouvait tirer de cette remarquable plante pour la guérison de diverses maladies, un grand nombre de praticiens distingués ont constaté et démontré l'efficacité de l'Eucalyptus.

Les produits de l'Eucalyptus sont employés avec grand succès depuis plusieurs années dans les hôpitaux de Paris.

Le Bitter Eucalyptus, composé de la plante de ce nom, est un préventif sûr contre une foule de maladies.

Dépôt général : BURKE & THOMPSON, No. 36 RUE TCHOUPITOULAS N. O.

18 mai—1an

PROCURATIONS. PASSEPORTS
E. A. PEYROUX
— NOTAIRE —
39.........Passage de la Bourse.........39
Entre Conti et Bienville,

Se charge de procurer les passeports avec promptitude, et de faire les procurations à meilleur marché que le Consul.

27oct—1an

H. CASSIDY, J. F. HOGAN,
H. CASSIDY & Co.
(Maison établie en 1836.)
Au No 95 de la rue du Camp.
Nlle-Orléans.

Voiliers et agents pour la vente de ducks en coton,—marchandises, en gros et en détail, de—
Bâches toiles et Goudron, à raies, pour tentes,
—Fabricants de—
Tentes, Prélarts, Couvertures de wagons, Drapeaux américains, étrangers et fantaisie,
Bâches à draperie, toiles couleurs, aux prix de fabrique.
Sacs à grains, café, riz, laine, de toute espèce, sacs à "gunnies" aux prix du Nord.
26 mars—1an

AVIS IMPORTANT.

Avez-vous à souffrir des rats et des souris ? Chacun répond : OUI !

Le Blé empoisonné de Mitchell,

découverte récente, est la seule chose qui vous en délivrera.

C'est tout simplement des grains de blé entiers qui empoisonnent les rats, les souris et les autres vermines qui les tue et les exterminent.

Il suffit d'en faire l'essai une seule fois pour être convaincu de l'efficacité du nouveau poison. Le prix n'en est que de 25 cents. On le trouvera chez tous les principaux pharmaciens. Le principal dépôt des Etats-Unis est chez

M. T. Creamer & Co.,

fabricants et chimistes, au No. 94 de la rue Tchoupitoulas, et au magasin de FINLAY & THOMPSON, No. 25 de la rue des Magasins.

20 juin—3m. MarVD.

Argent à prêter

Sur diamants, bijoux, montres, argenterie, pianos, glaces et toute espèce de meubles en grandes et en petites sommes, à un intérêt aussi modique que celui d'aucune institution de cette ville.

Bureau de prêts de HART,
Au No 42 de la rue Baronne,
MAURICE J. HART,
Directeur.

12 fev—1an

ASSURANCE CONTRE LE FEU.

ÉTAT DE SITUATION
—DU—
NORTHWESTERN
NATIONAL INSURANCE CO.
DE MILWAUKEE.
1er Janvier 1878.

CAPITAL EN CAISSE,
$600,000.

PLACEMENTS.

	Valeur au pair.	Valeur sur place.
U. S. Registered 5's de 1881	$110,000 00	$115,775 00
U. S. Registered 6's de 1881	70,000 00	74,850 00
U.S. Registered 5.20's de 1867	17,000 00	17,913 00
U.S. Registered 5.20's de 1865	25,000 00	25,687 00
U. S. Registered Currency 6's	100,000 00	120,000 00
Bons 1re hypothèque du Mil. and St. P. R'y, P. du C. div. 8's	15,000 00	17,700 00
Bons 1re hypothèque du Chi. M. et St. P. R'y, Chi. div. 7's	40,000 00	40,000 00
Bons hypothécaires du Mil. Iron Co. 8's	20,000 00	10,000 00
Milwaukee water bonds, 7's	150,000 00	165,000 00
Prêts sur bons et hypothèques, premières hypothèques sur des propriétés foncières libres d'hypothèques, situées dans la ville de Milwaukee et valant plus du double de la somme prêtée, 8 pour cent (Aucun prêt à des directeurs ou à des actionnaires)		151,000 00
Primes en voie de recouvrement		23,618 01
Intérêt non encore dû		2,453 33
Effets à recevoir		681 50
Toutes les autres garanties et couvertures		3,964 11
En caisse et en banques		86,183 40
		$853,395 35

PASSIF.

Capital en caisse	$600,000 00
Pertes non payées, réglées et non réglées	17,045 2
Toutes les autres réclamations contre la Compagnie	4,730 85
Réserve pour ré-assurance ainsi que l'exige la loi de New York	150,317 50
Surplus net	81,311 66
	$853,395 35

ALEXANDER MITCHELL, Président.
ALFRED JAMES, Vice-Président.
JOHN P. McGREGOR, Secrétaire.

Ayant été nommés agents de cette Compagnie, nous sommes prêts à assurer, à des conditions avantageuses, contre les risques du feu.

JOHN B. LAFITTE & CO.,
Au No. 134 de la rue Gravier.

Je certifie le tableau qui précède exact.
JAS. A. LAFITTE.

Signé, sous serment, pardevant moi, aujourd'hui, par James A. Lafitte, de la maison de commerce John B. Lafitte & Co.

F. B. TRIST, notaire.
Nlle-Orléans, 26 mai 1878. [illegible]

Etat de situation semi-annuel
—DU—
LOUISIANA NATIONAL BANK
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.
A la clôture des affaires du 29 juin 1878

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$1,419,806 60
Bons des Etats-Unis		550,000 00
Autres bons		331,050 58
Local de la Banque et autres propriétés foncières		
Chèques pour compensation		236,011 30
Compte de prime		14,750 00
Change américain		12,497 50
Currency	$845,916 94	486,019 68
Espèces—		
Or	36,612 02	
Argent	94,000 00	
		36,612 02
Chèques sur le Clearing-House	157,524 01	
		$1,008,662 97
		$4,058,169 16

PASSIF.

Capital	$1,000,000 00
Surplus	300,000 00
Profits non encore répartis	110,162 73
Billets en circulation	450,000 00
Dépôts	$1,938,736 38
Dû à des banques et à des banquiers	264,804 19
	2,187,979 44
	$4,058,169 16

A une réunion spéciale des directeurs, un dividende de [illegible] pour cent a été déclaré payable à la Nlle-Orléans et à New York, à dater du 1er juillet 1878.

A. LURIA, Caissier.

18 juillet—3f

J. VERGNOLE,
65.........Rue Decatur.........65
IMPORTATEUR DE
VINS, COGNAC, LIQUEURS, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, VERMOUTH, HUILE, SARDINES, ABSINTHE.

Seul agent pour le Sud et l'Ouest de W. E. [illegible] Cognac ; de la célèbre marque des vins A. BELLIER & CO., Bordeaux. CHAUVET FILS. Un assortiment général de liqueurs du pays.

BITTER DES ARABES
Supérieur à tout autre.

Les propriétés toniques, stimulantes et digestives de ce bitter, agissent sur le système nerveux et en font une boisson extrêmement agréable et bienfaisante. Comme apéritif le BITTER DES ARABES fait le plus grand bien aux estomacs faibles et délicats et combat efficacement la dyspepsie.

J. VERGNOLE,
9 déc—77—1an Propriétaire, N. Orléans

Malakoff Bitters,
FATENTÉ EN 1866.
Premières Primes remportées aux Expositions de la Louisiane, en 1868, 1870 et 1871.
ALPH. WALZ,
Seul Propriétaire et Fabricant
96.........RUE CONTI.........96

Ce Cordial, agréable et très savoureux, est le stimulant le plus sain que l'on ait encore produit jusqu'ici ; il est composé d'ingrédients aromatiques et amers, qui, lorsqu'on en fait usage modérément, est un excitant aussi bien qu'un fortifiant pour le système digestif ; c'est aussi un dépuratif excellent.

Il n'a pas de supérieur parmi toutes les préparations de notre époque. Le propriétaire possède à l'appui de son efficacité les certificats de la Faculté Médicale de la Louisiane. Il guérit ou prévient les fièvres en général, et autres désordres intérieurs ; il combat aussi la dyspepsie, la névralgie, ainsi que la constipation occasionnée par l'abus des médicaments, et les affections du cœur. Il est efficace dans les maladies de la vessie et les maux de reins. C'est un tonique très puissant dans le cas d'épuisement du système.

C'est un breuvage inoffensif pour les femmes et les enfants et un excellent anti-bilieux. Ce Bitter est spécialement destiné à l'usage des familles.

N. B.—Se défier des contrefaçons. Les véritables BITTERS MALAKOFF sont renfermés dans des bouteilles portant la marque de commerce du propriétaire, le tour représentée plus haut, et scellées au cachet rouge avec les initiales A. W.

EUGENE QUEYROUZE. OSCAR BOIS
QUEYROUZE & BOIS
MARCHANDS EN GROS DE
ÉPICERIES, VINS, LIQUEURS,
—ET—
Toutes sortes de Produits de l'Ouest

Coin Vieille-Levée et Bienville,
18 juil 78—1 an. Nlle-Orléans.

TÉLÉGRAPHE D'ALARME.

Indication, par les cloches d'alarme, de la localité où éclate un incendie.

Les cloches d'alarme annoncent un incendie désigneront ainsi qu'il suit la localité où le feu s'est manifesté :

Par exemple, lorsque l'alarme est donnée par la boîte No. 123, les cloches frapperont 1 coup, puis, 5 secondes après, elles frapperont 2 coups, et 5 secondes après, 3 coups, indiquant ainsi 123. L'alarme ne sera répétée que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la boîte No 48, il y aura 4 coups de cloche, puis un moment après, 8 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte 48.

Si l'incendie s'étend, il y aura 15 coups de cloche ; s'il devient général, 20 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter à l'endroit où se trouve la boîte qui a signalé l'incendie.

Les boîtes désignées par une étoile sont automatiques.

5 Coin Harmonie et Levée.
6 Coin Washington et Chippewa.
7 Marché Neuvième.
8 Coin Carondelet et Huitième.
9 Coin Prytania et Neuvième.
12 Coin Magnolia et Washington.
*13 Coin Sixième et St-Denis.
*14 Pompe No. 22, rue Tchoupitoulas, près Philip.
15 Pompe No. 23, rue Washington, près Magazine.
16 Compagnie Lafayette No. 1, rue Jackson, entre St-Thomas et Rousseau.
17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Magasin et St-André.
19 Coin Rousseau et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Première.
23 Coin Dryades et St-André.
*24 Marché Keller, rue Locust, entre Félicité et St-Andrew.
25 Coin Jackson et Coliseum.
26 Coin Jackson et Liberté.
27 Coin Seconde et Dryades.
29 Coin Market et Levée.
31 Coin Henderson et Levée.
32 Pompe No. 12, rue Tchoupitoulas, entre Race et Orange.
34 Pompe No. 1, rue Hunter, entre Peters et Tchoupitoulas.
35 Coin Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2nd Precinct, coin Terpsichore et Chippewa.
37 Coin Race et Magasins.
38 Coin Melpomène et Camp.
41 Station de Chevaux, rue St-Charles, près Félicity Road.
42 Pompe No. 20, rue Thalie, entre Dryades et Baronne.
43 Coin Franklin et Terpsichore.
*47 Coin Galennié et Nouvelle-Levée.
*48 Pompe No. 6, coin Commerce et St-Joseph.
51 Coin Constance et Erato.
52 Coin Camp et St-Joseph.
53 Pompe No. 18, rue Calliope, entre St-Charles et Carondelet.
54 Coin Nouveau Bassin et Triton Walk.
56 Coin Howard et Clio.
57 Coin Magnolia et Erato.
61 Coin Erato et Franklin.
65 Coin Julia et Levée.
*71 Pied de la rue Julie.
72 Coin Canal et Levée.
73 Coin Magasins et Girod.
*74 Coin Natchez et Tchoupitoulas.
*81 Coin Canal et Camp.
82 Pompe No. 5 et à l'Hotel de ville.
83 Pompe No. 13. No. 12 rue Perdido.
84 Coin Carondelet et Commune.
121 Coin Remparts et Canal.
*123 Coin Remparts et Poydras.
*124 Pompe No. 14, rue Commune, entre Liberty et Howard.
*125 Workhouse, rue Girod.
*126 Coin Commune et Rocheblave.
*127 Coin Claiborne et Poydras.
141 Coin Bienville et Vieille-Levée.
142 Coin St-Louis et Royale.
143 Pompe No. 7, rue Dauphine, entre Douane et Bienville.
145 Coin Bourgogne et Toulouse.
146 Pelican H. & L. No. 4, rue du Bassin, près Conti.
151 Canal et Robertson, Wood's Press.
*152 Coin Bienville et Johnson.
*153 Coin Derbigny et Conti.
214 Coin Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Coin Hôpital et Dauphine.
*217 Pompe No. 10, rue Dumaine, entre Remparts et St-Claude.
231 Coin Tremé et Esplanade.
232 Coin Remparts et Quartier.
234 Marché Tremé et Prison de paroisse.
235 Pompe No 21, rue Claiborne, coin St-Pierre.
236 Coin Chemin du Bayou et Claiborne.
*241 Pompe No 8, Chemin du Bayou, coin Galvez.
*242 Coin St-Anne et Miro.
243 Stern's Factory, François et Broad.
252 Hook & Ladder No. 3, coin Marigny et Peters.
253 Pompe No. 9, rue Esplanade, entre Decatur et Français.
254 Pompe No 8, rue Victoire.
312 Station de Police, rue Champs-Elysées.
313 Coin Bagatelle et Esplanade.
314 Coin Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Coin Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Coin Claiborne et St-Bernard.
412 Coin Laharpe et White, R. R. Depot.
413 Coin Amour et Espagne.
*414 Coin Peôte et Urquhart.
*415 Coin Mandeville et Claiborne.
513 Levee Steam Cotton Press, Levée.
514 Marché Washington, rue de Chartres, entre Louisa et Piété.
*515 Coin Louisa et Remparts.
612 Pompe No 24, Grands-Hommes, près Port.
*613 Coin Dauphine et Indépendance.
*614 Rue Poland, Station des chars.
*615 Casernes des Etats-Unis.
*616 Coin Reynes et Dauphine.

CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE
DU
COMMERCE FRANÇAIS
DE LA
NOUVELLE-ORLÉANS.
—
CONSTITUTION.

Les soussignés, commerçants français à la Nouvelle-Orléans, considérant que les Chambres de Commerce de France ont émis à diverses reprises, le vœu de voir créer des Chambres de Commerce français à l'étranger, et qu'à défaut d'une Chambre de Commerce française officielle à la Nouvelle-Orléans, il est important qu'il y ait au moins une Chambre Consultative qui puisse fournir au Gouvernement ou aux Chambres de Commerce de France des informations en leur présenter des suggestions tendant à favoriser le développement des relations commerciales entre ce port et la France.

Déclarent, se constituer en CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS, sur les bases suivantes :

ARTICLE PREMIER.

La CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS aura pour objets : d'étudier toutes les questions se rattachant aux intérêts du commerce français de la Nouvelle-Orléans et au développement des relations de ce port avec la France, d'appuyer, par des pétitions ou des mémoires, tous les projets tendant au même but, tels que traités de commerce, établissement de lignes de steamers, etc., de fournir au gouvernement français, aux Chambres de Commerce ou aux négociants de France, toutes les informations qui lui seront demandées et de se mettre en rapport avec les Chambres de Commerce de France afin d'en obtenir les renseignements qui pourront être utiles aux négociants français de cette place.

ARTICLE II.

Les membres de la Chambre devront être Français ou fils de Français.

La Chambre se composera des personnes qui auront signé la présente Constitution d'ici au 1er Avril prochain, et de celles qui auront été admises ensuite, comme il est dit ci-dessous.

ARTICLE III.

Il y aura un Bureau de la CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE qui se composera d'un Président, de quatre Vice-Présidents, et de dix Commissaires, dont un sera choisi pour remplir les fonctions de Secrétaire-Trésorier.

ARTICLE IV.

Le Président du Bureau, qui sera en même temps Président de la Chambre, recevra toutes les communications adressées à la Chambre et signera les réponses. Il remplira les vacances qui se produiraient dans le Bureau, dans le cours de l'année. En cas d'absence ou d'empêchement, le Président sera remplacé par l'un des Vice-Présidents, suivant leur rang.

ARTICLE V.

Le Bureau sera composé comme suit pour la présente année 1878, et il restera en fonctions jusqu'à l'élection pour son renouvellement :

Président : M. Victor Maignan.
1er Vice Président : M. A. Carrière,
2e " : M. C. T. Dugazon,
3e " : M. Félix Limet,
4e " : M. Pierre Pouts.
Secrétaire-Trésorier : Mr F. Laborde.

Messieurs :

E. Allgeyer,	E. de Gas,
Jos. Bayle,	F. Laborde,
P. E. Bralstour,	E. Morlih,
A. Contin,	F. Tujague,
L. Grand,	L. Vallon.

ARTICLE VI.

Le second mercredi de janvier de chaque année, à partir de 1879, la CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS se réunira en assemblée générale, au local qui sera désigné par l'avis ou la lettre de convocation du Président, pour procéder au renouvellement des quinze membres du Bureau par voie d'élection. Le vote aura lieu au scrutin et à la majorité des membres présents.

Un rapport sera présenté par le Bureau ou son délégué sur les travaux de l'année précédente.

L'assemblée votera sur l'admission des nouveaux membres au scrutin secret et à la majorité des trois quarts des votants.

Elle pourra adopter les motions et propositions qui seront suggérées dans l'intérêt de l'objet pour lequel la Chambre a été créée, mais toute motion devra être préalablement soumise par écrit au Président.

A sa première séance, le Bureau procédera à l'élection du Président, des Vice-Présidents et du Secrétaire.

ARTICLE VII.

Le Bureau se réunira tous les premiers vendredis de chaque mois et à l'heure qui seront fixés ultérieurement.

Il prendra connaissance des communications reçues et réglera l'ordre de ses travaux ou de ceux des Comités.

Le Bureau est chargé de tous les pouvoirs de la Chambre et il est autorisé à présenter en son nom tous mémoires, pétitions, à faire toutes réponses ou suggestions qu'il jugera utiles pendant la durée de son exercice.

Il autorisera le Président à faire réponse dans l'intervalle entre les séances, aux demandes urgentes, ou nommera des Comités auxquels le Président renverra les demandes d'informations, s'il y a lieu.

Le Bureau pourra être convoqué en séance spéciale par le Président, quand celui-ci le jugera nécessaire.

Le Président pourra également, avec l'autorisation, ou devra, à la requête du Bureau, convoquer la Chambre en assemblée générale extraordinaire.

ARTICLE VIII.

Les travaux de la Chambre auront un caractère absolument gratuit. Les frais de bureau, d'impressions et de correspondance devront être couverts par des cotisations purement volontaires.

ARTICLE IX.

Le Bureau adoptera des règlements pour la tenue de ses séances et celle des séances de la Chambre, et il pourra proposer, en assemblée générale, des amendements à la présente Constitution.

Fait à la Nouvelle-Orléans, le 6 Janvier 1878.

Ont Signé :

Allgeyer, E., Négociant-Commissionnaire.
Albert, E., en Chapellerie.
Aldigé, P., Manufacturier.
Aldigé, J.,
Bayle, Jos., Importateur.
Bergier, G., Négociant.
Berlin, J., Boucher.
Billiard, H., Libraire.
Bobet, A., Négociant en merceries
Bohnenstein, F., Marchand-Tailleur.
Bosé, G., Négociant.
Bonnet, A., Bijoutier.
Bouvier, N., Parfumeur.
Botero, Théo., Courtier de sucre.
Brillion, F., Libraire.
Brulatour, P. E., Négociant Importateur.
Bohn, Aug., Négociant Commissionnaire.
Camors, J. B., Négociant Commissionnaire.
Carrière, Antoine,
Carrière, Olivier,
Carrière, Emile L.,
Chapelier, Charles J.,
Chapuis, A., Pharmacien Droguiste.
Chartier, F., Marchand.
Chauvet, F., Magasin d'Instruments et Musique.
Contin, A., Négociant-Commissionnaire.
Crabites, P.,
Couturié, Amédée,
Chevalier, Chapelier.
Clostermann, H., Importateur d'Articles de fantaisie.
Dagaret, A., Marchand de Nouveautés.
Dumaine, H., Négociant.
David, Jos., Négociant Commissionnaire.
Dauze, J., Fabricant de Tabac.
Duchamp, E., Négociant.
Doussan, A., Parfumerie.
Dubois, E., Négociant Commissionnaire.
Dugazon, C. T.,
Delevoye, F.,
Delpit, A., Manufacturier de Tabac.
Estèbon, Paul, Président de la Société d'Assistance Mutuelle de St Maurice.
Forrestier, E., Négociant Commissionnaire.
Fournier, A., Mécanicien-Horloger.
Fourdin, C., Armurier.
Fourcade, St. Cyr, Pharmacien-Droguiste.
Gas, René de, Négociant Commissionnaire.
Godchaux, Léon, Fabricant d'Habillements.
Grand, L., Négociant, Agent de la Compagnie Générale Transatlantique.
Guédé, F., Négociant.
Guillemet, A., Comptable.
Jaubert, G., Marchandises Sèches en gros.
Jamaud, F., Magasin de Mercerie en gros.
Laborde, F., Négociant.
Lacassagne, Laurent, Négociant-Commissionnaire.
Leblanc, J., Marchand d'Habillements, fabricant.
Limet, F., Réd. en chef, Propriétaire de l'Abeille.
Lafargue, L., Libraire.
Lelong, A. A., Négociant-Commissionnaire
Labaudie, D., Marchand d'Habillements.
Lagrange, E., Hermel de, Négociant.
Lapiage, E., Pharmacien.
Levoin, J., Négociant.
Maignan, Victor, Négociant-Commissionnaire.
Mayle, Wm., Prés. de la Société de Bienfaisance des Bouchers.
Médal, L., Confiseur.
Morlih, J. E., Négociant en Cuirs et Articles de Cordonniers.
Morlin, E., Négociant Commissionnaire.
Maméda, M.,
Majeau, M., Pharmacien.
Meyrey, A., Marchand.
Nippert, V., Importation d'Articles de fantaisie.
Nadal, M. A., Négociant.
Pleasure, S., Négociant-Commissionnaire.
Pouts, Pierre,
Queyrouze, L., Négociant.
Robin, Jos. J., Confiseur.
Rocheraux, A., Négociant-Commissionnaire.
Rouyer, C., Orfèvre.
Rees, Jules, Négociant-Importateur.
Sarrazin, J. P., Fabricant de Tabac.
Schweitzer, J., Libraire.
Spor, J. G., Liqueurs et Provisions.
Salomon, H., Négociant-Commissionnaire.
Schmidt, W. R., Importateur.
Tardos, Jules, Négociant-Commissionnaire.
Tujague, F., Importateur d'Articles de Modes.
Uter, L., Importateur de Glaces et Tableaux.
Vallon, L., Courtier de Change.
Verneuil, C., Prés. de la Société d'Assistance Mutuelle de Jefferson.
Vergnole, M., Négociant.
Vignes, J., Liqueurs et Provisions en gros.
Walz, A., Négociant en Bière et Vin.
24 mars—[illegible]

KATHAIRON
Only 50 Cents per Bottle.

It promotes the GROWTH, PRESERVES the COLOR, and increases the Vigor and BEAUTY of the HAIR.

Over Thirty Years ago Lyon's Kathairon for the Hair was first placed in the market by Professor E. Thomas Lyon, a graduate of Princeton College. The name is derived from the Greek "Kathro," signifying to cleanse, purify, rejuvenate, or restore. The favor it has received, and the popularity it has obtained, is unprecedented and incredible. It increases the GROWTH and BEAUTY of the HAIR. It is a delightful dressing. It eradicates dandruff. It prevents the Hair from turning gray. It keeps the head cool, and gives the hair a rich, soft, glossy appearance. It is the same in QUANTITY and QUALITY as it was over a QUARTER of a CENTURY AGO, and is sold by all Druggists and Country Stores at only Fifty Cents per Bottle.

Woman's Glory is Her Hair.
LYON'S
KATHAIRON

AVIS JUDICIAIRES.

La dame Eliza Persaier vs. Caspar Lisse.

Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans. No. [illegible]. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable susdite Cour dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente, à la Bourse des Négociants, rue Royale, entre celles de Conti et St-Louis, dans le 1er District de cette ville, à la criée publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, de la propriété ci-après désignée, savoir :

Un certain terrain ou une portion de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Camp, Orange, des Magasins, Richard et Félicité, et désigné par la lettre C, suivant croquis dressé par J. A. D'Hemécourt, voyer, le 14 de novembre 1864 (annexé à un acte au rapport de William Shannon et devant notaire public en cette ville en date du 29 de novembre 1864), et mesurant ledit terrain vingt trois pieds cinq pouces trois lignes de face à la rue du Camp sur cent sept pieds entre lignes égales et parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ensemble aussi avec l'usage d'une allée commune de trois pieds de largeur, ouvrant sur la rue Orange.

Ainsi qu'il appert d'un acte au rapport de Théodore Guyol, notaire public en cette ville en date du 17 avril 1873 portant vente de la dite propriété par James Fitzpatrick au défendeur.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOMAS H. HANDY,
16août—4f Shérif de la Paroisse d'Orléans.

S.N.
PIKE'S
Magnolia
WHISKEY
Cincinnati
OHIO.

LE CLICHÉ CI-DESSUS EST LA MARQUE DU VÉRITABLE ET CÉLÈBRE

PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY,

préparé par MM. W. W. JOHNSON & CO. successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.

Toutes les PREMIÈRES MAISONS de gros vins et liqueurs le vendent à la Nlle-Orléans.

20sept—1an

NEW-ORLEANS SAVINGS INSTITUTION
156 rue du Canal.
D. URQUHART, Président.
THOS. A. ADAMS, 1er Vice-Président.
THOS. A. CLARKE, 2nd "
CHAS. J. LEEDS, 3eme "
CHAS. KILSHAW, Trésorier.

DIRECTEURS.

Thos. A. Adams,	Geo. Jonas,
Thos. A. Clarke,	J. G. Gaines,
C. J. Leeds,	C. Schneider,
S. Jamison,	Carl Kohn,
A. Moulton,	T. L. Bayne,
A. Pailloy,	D. Urquhart.

28 mars—1 an

GUIDE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLÉANS.

Premier District.

Ce district comprend le premier, le second et le troisième ward.

Le premier ward est borné par Felicity Road, le Mississipi et la rue Thalie.

Le second ward est borné par la rue Thalie, le Mississipi, la rue Julie et l'Avenue Carrollton.

Le troisième ward est borné par la rue Julie, le Mississipi et la rue du Canal.

Second District.

Ce district comprend le quatrième, le cinquième et le sixième ward.

Le quatrième ward est borné par la rue du Canal, le Mississipi, la rue St-Louis et le Nouveau Chemin de la Métairie.

Le cinquième ward est borné par la rue St-Louis, le Mississipi, la rue St-Philippe, et le Nouveau Chemin de la Métairie.

Le sixième ward est borné par le Nouveau Canal, le Nouveau Chemin de la Métairie, la rue St-Philippe, le Mississipi, la rue de l'Esplanade, le Bayou St-Jean et le lac Pontchartrain.

Troisième District.

Ce district comprend le septième, le huitième et le neuvième ward.

Le septième ward est borné par le bayou St-Jean, la rue de l'Esplanade, le Mississipi, les Champs-Elysées et le lac Pontchartrain.

Le huitième ward est borné par les Champs Elysées, le Mississipi, l'Avenue Lafayette et le lac Pontchartrain.

Le neuvième ward est borné par l'Avenue Lafayette, le Mississipi, le canal des Pêcheurs, le bayou Bienvenu, le lac Borgne, le bayou Chef Menteur et le lac Pontchartrain.

Quatrième District.

Ce district comprend le dixième et le onzième ward.

Le dixième ward est borné par Felicity Road, le Mississipi et First street.

Le onzième ward est borné par First street, le Mississipi et la rue Toledano.

Cinquième District.

Ce district comprend le quinzième ward.

Le quinzième ward se compose du village d'Alger et de tout le territoire municipal sur la rive droite du Mississipi.

Sixième District.

Ce district comprend le douzième, le treizième et le quatorzième ward.

Le douzième ward est borné par la rue Toledano, le Mississipi et l'Avenue Napoléon.

Le treizième ward est borné par l'Avenue Napoléon, le Mississipi et Peters Avenue.

Le quatorzième ward est borné par Peters Avenue, le Mississipi, Lower Line de Carrollton et Washington Avenue.

Septième District.

Ce district comprend le seizième et le dix-septième ward, ou tout le village de Carrollton.

Le seizième ward est borné par cette partie du village de Carrollton qui est située entre Lower Line Street et Carrollton Avenue.

Le dix-septième ward est borné par cette partie du village de Carrollton qui est située entre Carrollton Avenue et Upper Line street.

DRAINAGE DE LA NLLE ORLÉANS.

Le drainage ou desséchement de la Nouvelle-Orléans s'opère au moyen de quatre machines à drainage, savoir :

LA MACHINE A DRAINAGE DE LA RUE BIENVILLE.

LA MACHINE A DRAINAGE DE LA RUE MELPOMÈNE.

LA MACHINE A DRAINAGE DE DUBLIN AVENUE.

LA MACHINE A DRAINAGE DE LONDON AVENUE.

Ces machines sont situées dans la partie inférieure de la ville, ou celle qui est la plus éloignée du Mississipi, là où il n'y a point d'habitations. Les eaux pluviales et autres descendant de la partie supérieure de la ville par les ruisseaux et les égouts s'y concentrent et sont refoulées par les roues des machines dans des canaux qui les conduisent au lac Pontchartrain.

CHEMINS DE FER.

Chicago, St-Louis & New-Orleans Rail-Road—Chemin de Jackson.

La gare, les ateliers et les autres dépendances de ce chemin sont situés dans un faubourg du premier district, au coin des rues Calliope et Magnolia. Un embranchement établi dans Triton-Walk et la rue St-Joseph relie cette gare au Dépôt de Fret qui est situé dans Front street, près du Mississipi, et à l'Ascenseur à grains (Grain Elevator).

New-Orleans and Mobile.

La gare des voyageurs est située au pied de la rue du Canal, près de la Levée. La gare aux marchandises ou Dépôt de Fret est située sur la Levée, entre les rues Girod et Julie.

Morgan's Louisiana & Texas.

La gare aux marchandises ou Dépôt de Fret de cette voie est située à la Nouvelle-Orléans, sur la Levée, entre les rues Girod et Lafayette.

Les wagons de voyageurs et de marchandises sont transportés par bateau à vapeur, de la rive droite du fleuve où est établi le railway, à la rive gauche, c'est-à-dire sur la Levée de la Nouvelle-Orléans, au pied de la rue Ste-Anne, et vice versâ. Cette voie, connue autrefois sous le nom de chemin de fer des Opelousas, relie Alger (rive droite) à Morgan City qui en est éloigné d'environ 80 milles. Elle a pour annexe une ligne d'excellents steamers, appartenant, comme le chemin de fer, à M. Morgan, et qui font un service régulier entre Morgan City, situé sur la Baie de Brashear, et Galveston (Texas).

New Orleans & Texas Railroad

Le point de départ de ce chemin est à Westwego, sur la rive occidentale du Mississipi, à environ cinq milles de la rue du Canal. Les voyageurs se rendent à Westwego par un bateau à vapeur qui part tous les jours du pied de la rue du Canal.

La voie est terminée jusqu'à Donaldsonville : sa longueur est d'environ 70 milles. C'est un tronçon du futur chemin de fer Nouvelle-Orléans-Pacifique.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. E. MORPHY & SON.

COW PEAS. COW PEAS.

Par E. E. Morphy & Son—E. E. Morphy, encanteur—Vendredi SAMEDI, 24 août 1878, à 11 heures du matin, à l'entrepôt de Boston rue Lafayette entre les rues Magasin et Camp, pour compte de qui de droit,

[illegible] sacs de Cow Peas.
Conditions—Comptant 23 août—2f.

PAR C. E. GIRARDEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

DANS L'AFFAIRE DE
MARIE LOUISE HAZEUR,
VS.
KLEBER HAZEUR et Autres.
No. 10,512.

Sixième Cour de District de la Paroisse d'Orléans.

L'HABITATION HAZEUR.

Une propriété de valeur renchérissant rapidement, située dans la paroisse de Jefferson, sur les côtés Est et Ouest du vieux chemin de la Métairie et voisine du Cimetière de la Métairie et du Oakland Park, à environ un demi mille du Nouveau Canal et de la limite du chemin de fer à cheval de la rue du Canal, parfaitement convenable pour l'établissement d'une vacherie ou la culture d'un verger ou d'un jardin ; et convenable aussi comme résidence de campagne.

Vente positive pour effectuer un partage.

Par C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureau rue du Camp No 31—SAMEDI, 7 septembre 1878, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles de cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu par l'hon. N. H. Rightor juge de la Sixième Cour de District paroisse d'Orléans, daté du 5 juillet 1878, et rendu dans l'affaire ci-dessus nommée, la propriété ainsi décrite.

Cette propriété de valeur et renchérissant rapidement, connue comme l'habitation Hazeur, située sur le chemin de la Métairie paroisse de Jefferson mesurant environ trois arpents plus ou moins sur chaque côté du chemin de la Métairie, sur environ six arpents de profondeur côté sud, et s'étendant du côté nord jusqu'à près du lac Pontchartrain, près de 3 milles. Elle est voisine du cimetière de la Métairie Association et du Oakland Park d'un côté et du vieux chemin de fer de Jefferson et du lac de l'autre.

Avec toutes les bâtisses, dépendances et améliorations sur le terrain, droits de passage, lieux appartenant à la propriété. Les améliorations sur le chemin au nord de la Métairie comprennent une maison en briques et bois à deux étages et d'autres maisons ; dépendances, construites en bois de première qualité, d'orangers et autres arbres fruitiers. De l'autre côté du chemin est un cottage en bois, à un étage, etc., entouré d'une barrière de ramure aux vagues.

Une grande partie de ce morceau de terre est très haut lequel et le lieu peut être transporté sur la mare par le canal qui la borde. Le reste est de la terre haute et riche défrichée cultivable, entourée et propre à toutes les cultures, surtout pour celle des légumes et des arbres fruitiers. La propriété ne saurait être surpassée pour une ferme et une résidence entre la ville et le Lac Pontchartrain. Des chemins équilibrés des lignes de chars à cheval et de chars à vapeur à proximité placent la propriété à une demi-heure de distance du marché français.

Il y a dans le voisinage des terres et les résidences permanentes de quelques-uns des notables de notre ville le Dr C. Beard, MM. H. Ballentine, C. Bondousquie, Geo. Merion et autres.

Pour les subdivisions, s'en référer à un plan. La propriété sera livrée d'après le plan que les conditions de la vente auront été remplies.

Termes et conditions—Un tiers comptant, la reste à 1 et 2 ans en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant tous les clauses habituelles de 8 pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente à parfait paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de poursuite pour le recouvrement de ces billets. Les acquéreurs devront acquitter en outre des actes de l'adjudication des taxes dues et exigibles en 1879. Un dépôt de dix pour cent comptant, sur le montant de l'adjudication, sera exigé des acquéreurs au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant M. Amédée Ducatel notaire.

24 juil 3, 10, 17, 24, 31 août, 7 sept

Douzième état de situation annuel
—DU—
FACTOR'S AND TRADERS' Insurance Company.
37.........RUE CARONDELET.........37

Nlle-Orléans, 21 mai 1878.

Les directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1878—savoir :

Primes de l'année—		
Sur risques d'incendie	$312 704 38	
Sur risques de rivières	214 294 64	
Sur risques de mer	45,780 70	$572,779 67
En moins—		
Primes non expirées le 30 avril 1878	85,533 00	
Primes remboursées	9 229 66	94,762 66
Montant net des primes		$478,017 01
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$55,458	
Sur risques de rivières	126,641 36	
Sur risques de mer	26,550 00	210 649 5
Réassurances	32,271 99	
Réfactions (rebates)	14,017 32	
Taxes d'Etat et de ville	27,386 03	
Bureau des assureurs de la Nlle-Orléans	9,551 20	
Dépenses générales		
Salaires	41,575 80	
Profits et pertes	24,059 56	359,512 42
Balance		$118,504 5
Ajoutez—intérêt ou comptes et épargnes reçus		89,629
		$208,134 43
A déduire—premier intérêt semi-annuel sur le capital 5 pour cent, payé, et le second 5 pour cent, échu		100,000 00
Bénéfice net		$108,134 48
Réserve		32,536 55
Balance à être partagée sur le montant net des primes		75,597 93

L'actif de la compagnie est comme suit :

Encaisse	$240,921 36
Comptes en voie de recouvrement	87,091 50
Effets à recevoir, en garantie	402,131 07
Effets à recevoir, pour primes	37,993 15
Actions de banques et autres actions	206,100 16
Bons de l'Etat et Bons de la ville	195,104 73
Bons des Etats Unis	12,625 00
Bons du Masonic Grand Lodge	8,000 00
Bons de l'Odd Fellows' Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association for the Relief of Jewish Widows and Orphans	2,500 00
Propriétés foncières	88,849 17
Total	$1,288,316 14

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Signé, pardevant moi, ce 22 mai 1878.
EDWARD IVY, notaire.

Le 21 du courant, à une réunion spéciale du Bureau des Directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un SECOND INTÉRÊT semi-annuel de CINQ POUR CENT, le 30 avril 1878—ce qui fait DIX POUR CENT PAR AN sur le capital de la Compagnie ($1,000,000) et un DIVIDENDE AU COMPTANT, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant ($377,989 69) de leurs primes nettes participantes pour l'année expirée le 30 avril 1878.

ED. A. PALFREY, Président.
JOHN CHAFFE, Vice Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

DIRECTEURS.

John I. Noble,	B. F. Eshleman,
John Chaffe,	Wm. C. Black,
Richard Milliken,	Charles Chaffe,
J. I. Warren,	L. C. Jurey,
Samuel Friedlander,	Wm. Hartwell,
A. A. Yates,	C. J. Leeds,
R. M. Walmsley,	A. T. Jenks,
A. H. May,	Joseph Bowling,
T. Lytt. Lyon,	A. M. Bickham,
Samuel H. Boyd	Henry Abraham,
Joseph McElroy,	Louis Bush,
William J. Behan,	A. Brittin,
23 mai—1m	G. W. Sentell.